

---

# *PROCÈS-VERBAL*

*CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 13 novembre 2025*

---



# SOMMAIRE

<b>I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</b>	<b>page 3</b>
<b>II. DELIBERATIONS</b>	<b>page 3 à 10</b>
<b>1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b>	
<b>A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES</b>	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 OCTOBRE 2025.....	page 3
<b>B. DESIGNATION DE REPRESENTANTS</b>	
NOMINATION D'UN REFERENT FREDON CENTRE VAL DE LOIRE (Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles) .....	pages 3-4
<b>C. INTERCOMMUNALITÉ</b>	
a) MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES - B4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE / B4.1 ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE/ B4.1.2 ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.....	page 4-7
b) RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SIDELC.....	page 7
<b>2. FONCTION PUBLIQUE / PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE</b>	
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS: CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL.....	page 7-9
<b>3. DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATION</b>	
REMISE PARTIELLE SUR LE LOYER DE DECEMBRE - CONTRAT DE BAIL DE M. NOZACMEUR.....	page 9
<b>4. FINANCES</b>	
<b>A. SUBVENTION</b>	
PASSAGE DU TOUR DU LOIR ET CHER 2026.....	page 9-10
<b>B. FISCALITE</b>	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2025.....	page 10
<b>III. DECISIONS DE LA MAIRE</b>	pages 11 à 14
<b>IV. DATE DES COMMISSIONS ET CONSEIL MUNICIPAL</b>	page 14
<b>V. QUESTIONS DIVERSES</b>	page 14 à 16
<b>VI. LISTE DES DELIBERATIONS PRISES</b>	page 17

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 6 novembre 2025.

**Étaient présents** : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL et Messieurs Pascal BRAULT - François VIGREUX - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU.

**Étaient absents excusés** : Yvette MASSET - Patrick MOREL - Annik MOREL - Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER.

**Était absent** : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT propose une minute de silence en mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance (sommaire).

## **I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Evelyne CAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **II. DELIBERATIONS**

### **1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

#### **A. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 2025**

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

#### **Décision**

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 9 OCTOBRE 2025 est approuvé.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

#### **B. DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

#### **NOMINATION D'UN REFERENT AUPRES DU FREDON CENTRE VAL DE LOIRE (Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles)**

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que la commune adhère au réseau FREDON CENTRE VAL DE LOIRE qui est membre d'un réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes invisibles et des dangers sanitaires.

Il convient de nommer un référent qui représentera la commune.

Madame Florence FOUSSIER est candidate.

Pascal BRAULT indique que Florence FOUSSIER lors du précédent conseil nous avait fait un inventaire rapide d'insectes nuisibles.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil vote à l'unanimité pour désigner Mme Florence FOUSSIER référente de la commune auprès du FREDON CENTRE VAL DE LOIRE (Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles)

<b>Nombre de conseillers :</b>
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

### C. INTERCOMMUNALITE

#### a) **MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES – B4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE / B4.1 ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE/ B4.1.2 ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE**

Reconnaissant le rôle central assuré par les collectivités locales en matière de petite enfance, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi confie aux communes à partir du 1er janvier 2025, le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, chargée de construire une politique répondant aux besoins des familles de leur territoire. L'article 17 de la loi pour le plein emploi définit les compétences qu'elles doivent exercer.

Dans le cadre de la mise en place du Service Public Petite Enfance (SPPE,) la Communauté de Communes Val de Cher-Controis est autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant pour les compétences transférées, ainsi est d'intérêt communautaire :

1. Le recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire communautaire L'information et l'accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
2. La planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ; (Etudes, coordination, développement, pérennisation, et optimisation de l'offre communautaire de services aux familles pour l'accueil individuel, l'accueil collectif, les services et actions de soutien à la parentalité). Accompagnement des structures déclarées intervenant dans la mise en œuvre de la politique communautaire de la petite enfance. (EAJE, MAM privées, ...)
3. Le soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.

A ce jour, la Communauté de communes est dotée de la compétence optionnelle suivante :

#### B4. Action sociale d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire comme suit : B4.1 Actions en direction de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse

- Etudes et coordination des actions menées ou pouvant être mises en œuvre sur le territoire communautaire
- Création, entretien, aménagement et gestion des équipements suivants :
  - o Structures d'accueil de la petite enfance ;
  - o Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ;
  - o Accueil de loisirs sans hébergement ;
  - o Structure d'accueil en direction des jeunes de moins de 18 ans
- Coordination et contractualisation des dispositifs de droit commun en lien avec la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en particulier le Contrat Enfance Jeunesse

Au regard de la loi susvisée, il est proposé au Conseil de bien distinguer d'une part les actions en direction de la petite enfance et celles en direction de l'enfance et la jeunesse.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la modification des statuts communautaires comme suit :

#### B4. Action sociale d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire se définit comme suit :

##### B4.1 Actions en direction de la petite enfance

- Recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire communautaire ;
- Information et Accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ; (Etudes, coordination, développement, pérennisation, et optimisation de l'offre communautaire de services aux familles pour l'accueil individuel, l'accueil collectif, les services et actions de soutien à la parentalité).
- Création, entretien, aménagement et gestion des structures destinées aux services aux familles : RPE, EAJE et LAEP
- Soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.
- Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir-et-Cher

A cela, il est proposé en sus la création d'une MAM rue des Entrepreneurs à Contres, Commune déléguée du Controis-en-Sologne.

L'accueil individuel (au domicile des assistants maternels) reste le 1er mode de garde des enfants, soit 90 % des places offertes sur le territoire. Sur le secteur du Controis-en-Sologne, 66 % des assistants maternels ont plus de 50 ans dont 11% ont de plus de 60 ans.

Le renouvellement n'est donc pas assuré. Par ailleurs, le secteur de Contres regroupe 33 % des enfants de moins de 3 ans de l'ensemble du territoire communautaire. Le projet de création d'une telle structure au cœur de la zone industrielle a été impulsé par ce constat.

Les objectifs sont les suivants : attirer des assistants maternels pour maintenir l'offre d'accueil et proposer un accueil souple et adapté aux demandes des employeurs ou salariés de ce secteur. Les assistants maternels en MAM sont salariés des parents employeurs et en capacité d'adapter leur activité à la demande. Cette plus-value fait partie des conditions négociées en amont avec les potentielles assistantes de la MAM des Barreliers. (Accueils d'enfants périscolaires/fratries, horaires élargies, ...)

#### B4.1.1 Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse

- Etudes et coordination des actions menées ou pouvant être mises en œuvre sur le territoire communautaire
- Création, entretien, aménagement et gestion des équipements suivants : Accueils Collectifs de Mineurs en direction des enfants et des jeunes
- Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir et Cher

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier l'article suivant des statuts communautaire comme suit :

#### B4. Action sociale d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire se définit comme suit :

##### B4.1 Actions en direction de la petite enfance

- Recensement des besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles, ainsi que les modes d'accueil disponibles sur le territoire communautaire ;
- Information et Accompagnement des familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
- Planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil ; (Etudes, coordination, développement, pérennisation, et optimisation de l'offre communautaire de services aux familles pour l'accueil individuel, l'accueil collectif, les services et actions de soutien à la parentalité).
- Création, entretien, aménagement et gestion des structures destinées aux services aux familles : RPE, EAJE et LAEP
- Création de maisons d'assistantes maternelles (MAM) sur le territoire communautaire Est d'intérêt communautaire la MAM à Contres, commune déléguée le Controis-en-Sologne
- Soutien à la qualité des modes d'accueil sur le territoire communautaire.
- Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir-et-Cher

#### B4.1.1 Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse

- Etudes et coordination des actions menées ou pouvant être mises en œuvre sur le territoire communautaire
- Création, entretien, aménagement et gestion des équipements suivants : Accueils Collectifs de Mineurs en direction des enfants et des jeunes
- Coordination, pilotage et suivi de l'ensemble des dispositifs conventionnels en lien avec les partenaires sociaux, en particulier avec la CAF du Loir et Cher

- Adopte le projet de statuts ci-annexé.
  
- Sollicite de la part des communes membres une délibération portant approbation de la modification et de l'actualisation des statuts, sous un délai de 3 mois. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis du Conseil municipal sera réputé favorable

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver ou non la modification et de l'actualisation des statuts présentée ci-dessus.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification et l'actualisation des statuts comme présentés ci-dessus.

<b>Nombre de conseillers :</b>
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

#### **b) RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SIDELC**

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCT) adresse annuellement aux maires des Communes membres de l'EPCI, ce rapport d'activités.

Conformément à cet article, il convient également que le maire de chaque commune puisse le présenter en Conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 du SIDELC et de garantir que celui-ci sera communicable à toute personne souhaitant le consulter.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité 2024 du SIDELC
- et garantit que celui-ci sera communicable à toute personne souhaitant le consulter.

<b>Nombre de conseillers :</b>
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

#### **2. FONCTION PUBLIQUE / PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE**

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame la Maire propose au conseil municipal la création :

- d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour assurer les missions de secrétaire générale de mairie

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 3 avril 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit, en créant un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Emploi permanent				
Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
A temps complet				
Attaché	1	1	-	2
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-	-	1
Technicien territorial	2			2
Agent de maîtrise principal	3	-	-	3
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-		1
Adjoint technique	3	-	-	3

- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour les postes n'ayant plus lieu d'être une demande de suppression de poste sera déposée.

Françoise PLAT explique au conseil municipal le déroulement de la carrière de l'agent concerné.

## Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme suit, en créant un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.
- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATION**

#### **REMISE PARTIELLE SUR LE LOYER DE DECEMBRE – CONTRAT DE BAIL DE M. NOZACMEUR**

Des caméras de vidéosurveillance ont été installées temporairement sur le réseau électrique du bar sans son accord préalable, entraînant une consommation électrique supplémentaire à sa charge.

Cette situation, d'une durée d'environ un mois, a pris fin après régularisation : l'installation a été modifiée pour fonctionner sur un réseau électrique indépendant, conformément aux attentes du preneur.

Proposition : Afin de compenser ce désagrément et la charge financière induite ainsi que la location du compteur, il est suggéré au Conseil Municipal d'accorder une remise exceptionnelle de 30,00 € sur le loyer du mois de décembre.

## Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal approuve la remise exceptionnelle de 30,00 € sur le loyer du mois de décembre de M NOZACMEUR.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9 (+ 1 pouvoir)
Vote pour : 9
Vote contre : 1
Abstention(s) : 0

### **4. FINANCES**

#### **A. SUBVENTION**

#### **PASSAGE DU TOUR DU LOIR ET CHER 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le 62ème Tour du Loir-et-Cher se déroulera du 15 au 19 avril 2026 et qu'un passage est prévu dans notre commune lors de la 2ème étape, le jeudi 16 avril 2026.

L'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » sollicite l'attribution d'une subvention d'organisation à chaque commune traversée par la caravane publicitaire et les coureurs d'un montant de 0.15 € par habitant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'allouer à l'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » une subvention pour un montant de 150,90 €.
- De s'engager à faire inscrire les dépenses au budget primitif 2026 en fonctionnement.

- De désigner comme référent pour l'organisation de cette manifestation jusqu'aux élections municipales de mars 2026 : Bruno MAZIOU.

L'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » est aussi à la recherche de signaleurs pour la sécurisation du passage du Tour sur la commune. Les personnes intéressées devront se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer à l'association « Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation » une subvention pour un montant de 150,90 €.
- De s'engager à faire inscrire les dépenses au budget primitif 2026 en fonctionnement.
- De désigner comme référent pour l'organisation de cette manifestation jusqu'aux élections municipales de mars 2026 : Bruno MAZIOU.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9 (+ 1 pouvoir)

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention(s) : 1

## B. FISCALITE

### REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2025

Madame la Maire explique aux conseillers municipaux présents que, conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'aux Décrets n° 2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes, des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

La Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP)

Après l'application des formules de revalorisation, la RODP est égale à 415,00 € en 2025 contre 415,00 € en 2024.

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant de cette redevance, soit 415,00 € afin d'établir le titre de recette correspondant, au nom de GRDF.

### Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le montant de cette redevance, soit 415,00 € afin d'établir le titre de recette correspondant, au nom de GRDF.

#### Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9 (+ 1 pouvoir)

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention(s) : 0

### III. DECISIONS DE LA MAIRE

**Madame la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, à savoir :**

**a) DECISION 2025-111 : FOURNITURE DE CALCAIRE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN INTERCOMMUNAL CHATEAUVIEUX SEIGY**

Considérant l'obligation d'entretenir les chemins ruraux une fois que la commune a commencé,  
Considérant le devis de SARL LIMET,

La mission pour la fourniture de calcaire pour l'entretien du chemin intercommunal Châteaueux Seigy est confiée à :

SARL LIMET - ZA LES PLANTES - 2 Rue Pierre et Marie Curie - 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 1 440,00 € HT soit 1 728,00 € TTC.

**b) DECISION 2025-112 : REALISATION DES PLAFONDS A LA DISTILLERIE**

Considérant les devis de XAVIER VEZIN, et de l'entreprise RODRIGUES,

La mission pour la réalisation des plafonds de la distillerie est confiée à :

XAVIER VEZIN MACONNERIE - 160 IMPASSE DE LA ROULERIE - 41110 SAINT AIGNAN SUR CHER

Cette mission s'élève à 11 885,00 € HT soit 14 262,00 € TTC.

**c) DECISION 2025-113 : REPARATION DU PONT DU CAMPING (annulation DEC 2025-46)**

Considérant le devis de XAVIER VEZIN,

Cette décision annule et remplace la décision N°2025-46.

La mission pour la réparation du pont du camping est confiée à :

XAVIER VEZIN MACONNERIE - 160 IMPASSE DE LA ROULERIE - 41110 SAINT AIGNAN SUR CHER

Cette mission s'élève à 3 860,00 € HT soit 4 632,00 € TTC.

**d) DECISION 2025-114 : LOCATION DU MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN INTERCOMMUNAL CHATEAUVIEUX SEIGY**

Considérant le devis de AEB,

La mission pour la location du matériel pour l'entretien du chemin intercommunal Châteaueux Seigy est confiée à :

AEB - ZAD- 11 ROUTE DE BLOIS - 41 400 MONTHOU SUR CHER

Cette mission s'élève à 1 446,40 € HT soit 1 735,68 € TTC.

**e) DECISION 2025-115 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN CADASTRÉ SECTION D NUMERO 1375**

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123925U0020, reçue le 2 octobre 2025, émanant de Maître Lauren DUCROCQ, notaire à HOUILLES (78), concernant le bien cadastré :

- D 1375 situé « 41, rue de la Grand Chardon »

Madame la Maire décide de renoncer au droit de préemption sur le bien mentionné ci-dessus.

**f) DECISION 2025-116 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DES 13 ET 14 JUIN 2026**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et M XXX un contrat de location de la salle polyvalente du 13 au 14 juin 2026.

La location est de 440,00 € (sous réverse des nouveaux tarifs pour l'année 2026).

**g) DECISION 2025-117 : ALIMENTATION DU RESEAU DE CAMERA - RUE MARCEL COTTEREAU**

Considérant la nécessité d'alimenter en électricité les caméras Rue Marcel Cottereau,

Considérant le devis de R2 L'ENERGIE D ECLAIRER,

La mission pour l'alimentation du réseau de caméra Rue Marcel Cottereau est confiée à :

R2 L'ENERGIE D'ECLAIRER - 80 RUE DE BLOIS - 41140 NOYERS SUR CHER

Cette mission s'élève à 1 024,25 € HT soit 1 229,10 € TTC.

**h) DECISION 2025-118 : DECISION 2025-118 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE**

Considérant la nécessité de maintenir en état le système de vidéosurveillance,

Considérant le devis de DIXYS,

La mission pour le contrat de maintenance du système de vidéosurveillance est confiée à :

DIXYS - 28 ROUTE NATIONALE - 36210 POULAINES

Cet Avenant N°1 s'élève à 750,00 € HT.

Le contrat de maintenance passe ainsi à 1 500,00 € HT au total par an.

**i) DECISION 2025-119 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DES 24 ET 25 JANVIER 2026**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°2025-64 en date du 9 octobre 2025 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2026.

Il est conclu entre la commune de Seigy et M. XXX un contrat de location de la salle polyvalente des 24 et 25 janvier 2026.

La location est de 445,00 €.

**j) DECISION 2025-120 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 14 AU 16 MAI 2026**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°2025-64 en date du 9 octobre 2025 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2026.

Il est conclu entre la commune de Seigy et M. et Mme xxx un contrat de location de la salle polyvalente du 14 au 16 mai 2026.

La location est de 445,00 €.

**k) DECISION 2025-121 : ABATTAGE ET ELAGAGE D'ARBRES A L'ETANG COMMUNAL**

Considérant la nécessité de sécuriser les lieux,

Considérant les arbres devenus dangereux depuis la tempête de Juin 2025,

Considérant le devis de MAESTRIA,

La mission d'abattage et d'élagage des arbres à l'étang communal est confiée à :

MAESTRIA JARDINS ET FORETS - 665 ROUTE DE LA POTERIE - 41110 ST AIGNAN

Celle-ci s'élève à 1 290,00 € HT soit 1 548,00 € TTC.

**l) DECISION 2025-122 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 30 OCTOBRE AU 1ER NOVEMBRE 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°2024-54 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et l'APE 123 soleil un contrat de location de la salle polyvalente du 30 octobre au 1er novembre 2025

La location est exonérée.

**m) DECISION 2025-123 : LOCATION D'UN ROUTEUR POUR LES CAMERAS RUE DE LA GRAND CHARDON**

Considérant la nécessité de sécuriser les lieux,

Considérant les devis de AIDICOM et CONNECT SERVICES,

La mission de fourniture d'un routeur est confiée à :

CONNECT SERVICES - 17 BIS RUE DE LA BORDEBURE 37250 SORIGNY

Le coût de ce service s'élève à 29 € HT par mois, incluant l'accès internet. Des frais forfaitaires de déplacement du technicien, d'un montant de 79 € HT, s'ajoutent à cette prestation.

**n) DECISION 2025-124 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 24 AU 26 DECEMBRE 2025**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°2024-54 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.

Il est conclu entre la commune de Seigy et Mme xxx un contrat de location de la salle polyvalente du 24 au 26 décembre 2025.

La location est de 230,00 €.

**o) DECISION 2025-125 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DU 31 JANVIER 2026**

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,

Vu la délibération du conseil municipal N°2025-64 en date du 9 octobre 2025 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2026.

Il est conclu entre la commune de Seigy et l'association Club 2CV Buggy un contrat de location de la salle polyvalente du 31 janvier 2026.

La location est exonérée.

**p) DECISION 2025-126 : VOIRIE : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DE LA PILOUETTE**

Considérant la nécessité d'entretenir les voies communales et de poursuivre les travaux dans cette rue,

Considérant le devis de ATP,

La mission de travaux supplémentaires « Rue de la Pilouette » est confiée à :

ATP - 26, route de Chavigny - 41400 FAVEROLLES-SUR-CHER

Cette mission s'élève à 2050.00€ HT soit 2460.00€ TTC

#### **IV. DATE DES COMMISSIONS - CONSEIL MUNICIPAL - MANIFESTATIONS**

**20/11/2025 à 10 h 30 : commission voirie**

**24/11/2025 à 17 h 00 : commission action sociale**

**27/11/2025 à 10 h 00 : commission finances**

**11/12/2025 à 18 h 15 : conseil municipal**

**15/12/2025 à 10 h 30 : commission contrôle des élections**

**10/01/2026 à 17 h 00 : vœux de la maire**

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### **A. Intervention Françoise PLAT**

➤ Réunion avec la DASEN

Françoise PLAT a parlé du CNR.

Les effectifs sont en baisse. Elle s'est fait confirmer qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe avec la mise en place du CNR. La fin du CNR est prévue pour janvier 2027. Il n'y aurait pas de fermeture de classe avant la fin mais après cela sera fonction des effectifs.

Pascal BRAULT indique que les effectifs de toutes les écoles sont en baisse.

➤ Rencontre de M SARTOR

Exposition de peintures et sculptures

La gratuité de la salle a été demandée.

Les entrées seront gratuites.

Une délibération sera à prendre en conseil municipal sur ce sujet.

➤ Remaniement cadastral

Il a eu lieu et s'est terminé le 08/11/2025.

Les géomètres ont vu plusieurs personnes.

➤ Conseil communautaire

Elle a appris que le département allait diminuer son budget de 98%.

Les subventions seront moindres dans le futur. Cela ne sera pas simple pour les prochaines mandatures.

➤ Courrier au Préfet pour le glissement de terrain sur la RD17 avec copie aux conseillers départementaux (MME BEAU et MM SARTORI et PAOLETTI)

M SARTORI a pris contact avec Françoise PLAT pour lui indiquer qu'il n'était pas au courant de cette situation.

Les travaux, pour le moment, ne sont prévus que pour septembre 2026.

#### B. Intervention de Bruno MAZIOU

Il est passé deux fois à la distillerie. Ça avance à petits pas.

Françoise PLAT annonce que l'Office de Tourisme vient visiter la distillerie pour savoir si le local leur convient pour installer une antenne et la vente de produits locaux.

Demander un devis à Connect services pour la fibre à la distillerie.

Mme MALLÉN indique qu'il est possible de faire un article pour le glissement de terrains pour faire avancer les choses. De même pour les projets à la distillerie.

Pascal BRAULT indique que le délai avait été important pour intervenir une fois que le glissement a été signalé (3 semaines).

#### C. Intervention de Pascal BRAULT

Lors de la dernière réunion de conseil, une confusion entre « élagage » et « abattage » à la Grand Chardon. Il s'agissait bien d'abattage sur l'accotement qui revient à la voirie. Cela avait été vu en commission voirie. Il n'y avait pas besoin d'une délibération pour ces travaux sur une longueur de 35 m. Il y avait un risque sur le plateau avec les vents pour les lignes électriques.

##### ➤ Intervention à la Pilouette

Les caniveaux sont posés.

##### ➤ Intervention sur le chemin intercommunal Châteaueux/Seigy

Les travaux sont terminés et ont été réalisés par la commune de Châteaueux.

##### ➤ Travaux Chemin des hauts Bernoux

Les travaux sont réalisés.

##### ➤ Enrochement fossé Rue de la Pénauderie

Les travaux sont réalisés.

##### ➤ Soirée halloween

L'APE a bien travaillé. Belle animation.

##### ➤ Cérémonie du 11 novembre

##### ➤ Cirque école

Vient du 17 novembre au 21 novembre au soir. Il s'installe dès samedi dès 9 h.

Il ne doit pas se brancher samedi et dimanche.

Salle des fêtes mise à disposition les jours où c'était possible soit le mardi et jeudi.

##### ➤ Conseil d'école

Effectif en baisse.

Exercice de sécurité et d'intrusion réalisé.

Petits travaux demandés aux écoles.

#### D. Intervention de Benoit DEFFIÉ

Prochaine commission des finances dans 10 jours.

Il demande à Françoise PLAT si elle a des retours sur les difficultés financières que la maison de santé rencontrerait. Françoise PLAT répond qu'apparemment cet organisme serait bien en grande difficulté.

Un dentiste va s'installer à Saint-Aignan. Ouverture à compter du 05/01/2026.

#### E. Intervention de Florence FOUSSIER

- Le Jour de la Nuit du 11 octobre  
L'éclairage public n'a pas pu être éteint toute la nuit sur toute la commune car maintenant cela s'éteint à l'aide d'un ordinateur.  
R2 intervient demain à la Touzellerie, Rue de la Grand Chardon et Quai des Cochards pour rétablir l'éclairage public.
- Marche rose du 12/10/2025  
200 participants.  
Elle remercie tous les bénévoles.
- QI Qong  
Une rencontre était organisée avec Mme Augé.  
Elle nous a informés qu'elle cessera son activité dans la salle polyvalente à compter de la rentrée de septembre 2026.
- Les quadeurs du cœur le 8 et 9/11 en faveur du téléthon  
Pas de désordre sur la commune de Seigy. Un souci sur le tracé dans la commune de Couffy.  
Le lendemain, le vélo au foyer Rural de Saint Aignan organisait également un évènement au profit du téléthon.
- Installation d'une borne incendie aux Tassins  
Elle a rencontré M BOYER de l'entreprise RTC pour qu'il établisse un devis pour installer une borne incendie aux Tassins liée aux constructions en cours.
- Commission bâtiment  
Les travaux à la distillerie réalisés par les agents vont bientôt se terminer. L'entreprise VEZIN va intervenir à compter du 24 novembre pour mettre en place les plafonds.  
Pendant l'intervention, les agents travailleront à la salle polyvalente pour la scène.  
Les rideaux de scène seront refaits également.
- Illuminations de Noël  
Elles seront posées dans la dernière semaine de Novembre.  
Les traversées de route seront déposées par l'entreprise alors que les autres décors seront retirés par les services techniques.

Fin de la séance 20 h 00.

## LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 6 novembre 2025.

**Étaient présents** : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Evelyne CAIL - et Messieurs Pascal BRAULT - François VIGREUX - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU.

**Étaient absents excusés** : Yvette MASSET - Patrick MOREL - Annik MOREL - Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER.

**Était absent** : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

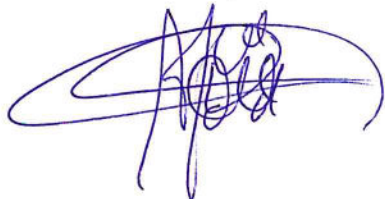
Madame Evelyne CAIL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
66/2025	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 OCTOBRE 2025	Françoise PLAT	Approuvée
67/2025	NOMINATION D'UN REFERENT FREDON CENTRE VAL DE LOIRE (Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles)	Françoise PLAT	Approuvée
68/2025	MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES – B4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE / B4.1 ACTION EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE/ B4.1.2 ACTIONS EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	Françoise PLAT	Approuvée
69/2025	RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU SIDELC	Françoise PLAT	Approuvée
70/2025	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL	Françoise PLAT	Approuvée
71/2025	REMISE PARTIELLE SUR LE LOYER DE DECEMBRE – CONTRAT DE BAIL DE M. NOZACMEUR	Françoise PLAT	Approuvée
72/2025	SUBVENTION - PASSAGE DU TOUR DU LOIR ET CHER 2026	Françoise PLAT	Approuvée
73/2025	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2025	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATE DES COMMISSIONS- CONSEIL MUNICIPAL ET MANIFESTATIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance,

Evelyne CAIL



La Maire,  
  
  
 Françoise PLAT

